



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 du mois d'avril à 15 heures 30,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 24 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS

Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ

Madame Sophie AMAR

Madame Asma ASHRAF

Madame Josiane ALIX

Monsieur Jean-Louis BESNARD

Madame Khadija BOUCLAGHEM

Madame Hélène FORHAN

Monsieur Patrick HAMARD

Représentés :

Madame Geneviève CARPE donne pouvoir à Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Madame Isabelle DEISS donne pouvoir à Madame AMAR

Excusés :

Monsieur Julien LEGER

Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Convoqué le 24 avril 2026

Ouverture de la séance à 15h40. Emargement réalisé. Le quorum est atteint (9 présents / 2 représentés / 2 excusés).

Madame MUSSOTTE-GUEDJ introduit la séance par l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 23 avril 2026. Monsieur BESNARD précise qu'au vu de son absence le 23/04, il a pris connaissance du procès-verbal et a des questions mineures qui n'influent pas sur son vote et sur lesquelles il reviendra au fil de la séance.

Ensuite, le procès-verbal, soumis à validation, est **approuvé à l'unanimité** des présents.

- **Point n°1 : Budget pour l'année 2026 du Centre Communal d'Action Sociale**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport. Elle précise qu'il s'agit d'un budget équilibré qui permet de maintenir l'ensemble des actions en direction des publics les plus fragiles et ce dans un contexte financier contraint. Elle évoque l'objectif de garantir la qualité de service tout en maîtrisant les dépenses et rappelle que les charges sont en augmentation du fait du coût de l'énergie, de mesures nationales et d'augmentation des charges immobilières. La recherche de financements et l'optimisation de l'organisation constituent des principes dans la construction budgétaire également appliqués au budget de la Ville.

Monsieur BESNARD intervient sur le fait qu'il s'agit bien d'un budget prévisionnel et qu'il y aura vraisemblablement des conséquences sur les charges du fait de la crise énergétique. Monsieur BESNARD s'interroge par ailleurs sur l'augmentation des charges de structure des résidences autonomie et s'exprime sur l'état de délabrement des résidences gérées par IDF Habitat en citant par exemple l'état de dégradation des volets extérieurs de la résidence située à Coeuilly.

Monsieur JEANNE répond que concernant les résidences autonomie, il partage le constat de dysfonctionnements majeurs et de difficultés de communication avec IDF Habitat. Il précise que la situation s'améliore, notamment grâce à un agent municipal qui assure le suivi des travaux extérieurs et la remise en état régulière des logements. Des travaux de réfection de la toiture ont ainsi été réalisés à la résidence Talamoni.

Il précise que le bail doit être renégocié et rappelle que la Ville avait proposé de devenir propriétaire de la résidence ; proposition qui avait été refusée par IDF Habitat.

Monsieur HAMARD demande des précisions sur les recettes d'investissement. Madame ALBERT précise que dans la comptabilité publique, les recettes d'investissement sont essentiellement des subventions, déjà notifiées.

Madame AMAR précise que malgré l'augmentation générale des charges, des efforts financiers sont faits par exemple avec la mise en place des titres-restaurant pour les agents du CCAS, à l'instar des agents de la Ville.

Monsieur JEANNE soumet au vote les différents budgets : budget principal, budget annexe de l'aide à domicile, budget annexe des résidences autonomie, budget annexe de l'EHPAD et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°2 : Adoption d'une convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS**

Monsieur JEANNE présente la convention de groupement de commandes afin de disposer d'une cohérence des services qui sont souvent mutualisés tels que l'informatique et ainsi optimiser les dépenses pour l'ensemble des budgets.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°3 : Complément sur les redevances de loyer des Résidences Autonomie « Soleil » et « Monmousseau »**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport en précisant qu'il s'agit d'un complément technique, qui ne concerne pas la résidence Talamoni, qui bénéficie d'une tarification spécifique déterminée par le Département.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°4 : Organisation des journées à la mer les 18 juillet, 8 et 22 août 2026**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente l'organisation des 3 journées à la mer dont les modalités sont reconduites. Cette année, une alternative en cas de mauvais temps en Normandie est proposée : « les lacs d'orient », un site offrant des plages et des activités, accessible à 2h10 de la ville.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°5 : Actualisation de la participation financière des usagers aux sorties organisées par le Pôle des Résidences Autonomie**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ informe du souhait d'ouvrir davantage les activités organisées par les résidences. Il s'agit de disposer d'une participation spécifique pour les habitants des résidences ou usagers réguliers du service de restauration ainsi que d'une participation à hauteur de 8€ pour les autres seniors campinois.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération et après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur HAMARD s'interroge sur la possibilité qu'un autre membre de l'association Les petits frères des pauvres assiste aux conseils d'administration. Monsieur JEANNE rappelle que la présence n'est possible qu'aux membres nommés et qu'il n'existe pas de dispositif de nomination de suppléant.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 16h15.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE

